

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DE PLEIN SALAIRE
POUR LES TÉMOINS ASSIGNÉS DEVANT LE CONSEIL DES
RELATIONS OUVRIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question importante et urgente mise en lumière par les débats à la Chambre ces jours derniers et par la réponse donnée par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. McIsaac) à l'occasion du débat d'ajournement hier soir, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane):

Que la Chambre, sans débat, exprime l'avis que les représentants de l'employeur et de l'employé, dans le cas de sociétés de la Couronne, soient traités sur un pied d'égalité lorsqu'ils sont appelés à comparaître devant le Conseil canadien des relations ouvrières, et plus particulièrement que les employés cités à comparaître devant le Conseil ne soient pas pénalisés par une perte de salaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je présume que l'urgence de la question doit découler de la référence aux remarques à laquelle il est fait allusion dans la première partie de la motion et qui ont été formulées hier soir pendant le débat d'ajournement. Je dois donc demander à la Chambre s'il y a consentement unanime. Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons aux motions.

M. Fairweather: Personne n'a dit non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Y a-t-il vraiment eu consentement unanime?

M. l'Orateur: Je pense avoir entendu quelqu'un dire non. Je poserai donc la question de nouveau. La motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement en peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et c'est plutôt pour faire une mise au point. Le secrétaire parlementaire qui a répondu hier soir n'était pas le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. McIsaac). Le député de Saint-Boniface (M. Guay) est secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il y a consentement unanime, plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Rocky Mountain): C'est le genre de choses qui ne se produirait pas si Mitchell Sharp était là.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

● (1120)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AÉROPORTS

PICKERING—DEMANDE D'EXPOSÉ DU COÛT ESTIMATIF DE
TOUTE L'ENTREPRISE Y COMPRIS L'INFRASTRUCTURE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre a déclaré hier que le coût estimatif du terrain et des travaux de construction au futur aéroport international de Pickering serait de 204 millions de dollars, dira-t-il si son ministère connaît le coût estimatif de l'aéroport, une fois terminé ce qu'il qualifie «d'autres choix». Dira-t-il aussi le coût estimatif de l'infrastructure nécessaire à la construction de Pickering, c'est-à-dire, les réseaux d'égout, le service d'eau, le réseau routier et ainsi de suite et qui fera les frais?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ce serait bien des chiffres mais je peux les fournir. Je demanderai au ministère de les transmettre au député.

* * *

AFFAIRES URBAINES

DEMANDE D'AFFECTATION DES CRÉDITS DE L'AÉROPORT DE
PICKERING À L'INFRASTRUCTURE DU GRAND-TORONTO

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le ministre des Transports vient de dire qu'il y a beaucoup de chiffres et le premier ministre a déclaré pour sa part à Montréal hier que bientôt il ne sera plus possible de donner un aéroport à une municipalité; je demande donc au premier ministre si le cabinet a sérieusement envisagé la possibilité d'affecter les fonds pour la construction de l'aéroport de Pickering par l'intermédiaire de l'Ontario aux municipalités de l'agglomération urbaine de Toronto, afin de les aider à construire des usines de traitement des égouts, des installations pour l'épuration de l'eau, l'extension des réseaux de trains de banlieue, de routes et de métro, afin d'aider les banlieusards de cette région à abaisser le prix des maisons au lieu de consacrer des centaines de millions de dollars, comme on se propose de le faire à Pickering?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous avons tenu compte de toutes ces considérations avant de prendre cette décision.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA
PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LES BRUITS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): J'aimerais poser une autre question supplémentaire, mais au ministre des Transports. Le gouvernement a décidé de ne pas accepter la recommandation du rapport Gibson concernant les habitants de secteurs comme Stouffville, et le ministre a déclaré que le gouvernement prévoyait que l'intensité du bruit qu'on relève par exemple à Stouffville, ne causerait pas d'inconvénients aux habitants du secteur; le ministre